



Bonjour,

Vous êtes inscrits à la course du Relais des Vignobles, organisée par l'association Le Relais des Vignobles, nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-dessous les éléments importants à connaître afin de garantir le bon déroulement de notre évènement, ainsi que les mesures sanitaires à respecter.

Nous vous rappelons qu'en raison des contraintes sanitaires :

- Penser à apporter deux épingles pour accrocher votre dossard
- Les dossiers doivent être complets via le site d'inscription « ATS SPORT » au plus tard le samedi 12/09. Aucune inscription sur place ne sera validée.

Pour tout problème le jour de la course, vous pouvez joindre : David au 06 03 13 07 18

Parkings des coureurs pour rejoindre les points de relais

Vous avez la possibilité de vous garer :

- Saint-Thibéry : parking route de Montblanc à l'entrée de Saint-Thibéry.
- Florensac : prendre la D18 jusqu'à l'entrée du village. Stationnement au niveau du parking de La Poste ou avant la mairie. Pour rejoindre le relais suivant il suffira de faire demi-tour pour éviter le passage des coureurs.
- Bessan : retour par la D18 puis D137 pour arriver au parking de l'espace Baldy.
- Montblanc : prendre la rue Jean Moulin, chemin des Ânes puis rattraper la route de Montblanc. Pour éviter le parcours qui passe par la D18 en arrivant à Montblanc prendre à gauche à la cave coopérative puis 2^{ea} droite pour rejoindre le parking près de la mairie.
- Nézignan l'Evêque : retour par Saint-Thibéry (D18 puis D13). À l'entrée de Nézignan l'Evêque prendre au bout à gauche (après la pizzeria)

Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par un dispositif accroché au dossard.

Informations à prendre en compte pour l'après des épreuves :

Douches, vestiaires

En raison des mesures sanitaires, il n'y aura ni vestiaire ni douche.

Résultats

Vous pouvez retrouver les résultats de votre course sur le site d'ATS

Vous pouvez retrouver les photos de la course sur les pages Facebook (lerelaisdesvignobles) et Instagram (relais_des_vignobles). Laissez leur quelques jours quand même !!!



Récompenses

L'organisateur récompense les trois premières équipes de chaque catégorie représentée : hommes, femmes, mixte, challenge entreprise.

Repas d'après-course

Pour le repas : un repas sera disponible pour 8€, inscription sur le site ATS-sport. Le repas se déroulera sur le site d'arrivée à Saint-Thibery. Des tables seront mises à disposition pour ce repas.

Le départ, les relais et l'arrivée des épreuves ont lieu :

Le départ et l'arrivée se feront à la place de la mairie à Saint-Thibery; Place de la mairie à Florensac, place de la mairie Bessan, place de la mairie à Montblanc.

A chacun de ces lieux il y aura un point de ravitaillement (liquide et solide).

Les équipes s'organisent pour acheminer les coureurs aux étapes relais avec leurs propres véhicules qu'elles stationneront sur les parkings indiqués précédemment.

Les marcheurs partent de Saint Thibery à 9h00 : place de la mairie

Chacune des 5 portions de courses fait environ 9 km, les catégories juniors, cadets et espoirs sont donc autorisées à participer.

La réglementation limitant les distances comme suit :

- Minimes (année de naissance 2011 ou 2012) : 5 km
- Cadets (année de naissance 2009 ou 2010) : 15 km
- Juniors (année de naissance 2007 ou 2008) : 25 km
- A partir de Espoirs (année de naissance 2006 et avant) : pas de limite de distance

Tout abandon devra être signalé à l'organisation et le dossard remis à un bénévole.

- Des médecins seront présents aux relais, des secouristes seront positionnés tout au long du parcours et une tente de secouristes sera placée à Saint Thibery

Référent sécurité : David joignable au 06 03 13 07 18

- Veille à la mise en œuvre et au respect du protocole sanitaire ;

- Est l'interlocuteur privilégié en cas de contrôle ou d'investigation sanitaire par l'autorité sanitaire,

Retrait des dossards et inscription

Le retrait des dossards se fait à la salle des fêtes à Saint Thibery, adresse place de la mairie

- Samedi 12 septembre de 17h à 20h
- Dimanche 13 septembre à partir de 7h



- Justificatifs nécessaires pour s'inscrire à la course :

“Personnes majeures

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa [plateforme dédiée](#). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation.

Personnes mineures

La participation des mineurs à une compétition est soumise à une autorisation parentale et :

- Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du [questionnaire](#) relatif à son état de santé (page 1 seulement) donne lieu à une réponse négative. Attention : Ne pas transmettre le questionnaire de santé qui est confidentiel. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. »

Assurance

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Assurance individuelle accident coureurs

L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.”

Anti-dopage

L'organisateur met à la disposition des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée d'un contrôle anti-dopage éventuel. Chaque participant devra se soumettre au contrôle s'il lui en est fait la demande.”

Animations

A l'arrivée : buvette, structures gonflables, restauration sur place et animation musicale.

Toute l'équipe du RDV est heureuse de vous accueillir pour cette 6^e édition.